Fédération Nationale FNAF Agroalimentaire et Forestière

LA FEDERATION COMMUNIQUE

METIERS EN TENSION DANS L'AGROALIMENTAIRE

DE LA CHAIR A PATRONS

Le ministre Retailleau qui, ces derniers jours, a légitimé l'attaque ignoble d'un groupuscule d'extrême droite lors d'une projection d'un film antifasciste dans un local de travailleurs kurdes, confirme ses penchants fascisants. Il ne cesse de faire la chasse aux migrants, aux sans-papiers et aux droits des travailleurs. Fidèle à sa classe, au moment où il remet en cause et durcit les possibilités de régularisation pour les travailleurs sans papiers, il confirme les mesures dans le cadre des métiers dit « en tension », faisant ainsi des travailleurs étrangers de la chair à patrons.

Le principe même de classer des métiers en tension, sans agir sur les aspects sociaux, revient à inscrire dans le marbre ses métiers mal rémunérés, non reconnus, précarisés… condamnant les travailleurs des secteurs de l'agroalimentaire, de l'artisanat aux industries alimentaires en passant par l'agriculture, quel que soit leur nationalité, à des conditions de vie et de travail ignobles, dignes de l'esclavage.

Qui affirme que les conditions de régularisation dans le cadre des métiers dit en tension ne sont pas défavorables aux travailleurs migrants, accepte les conditions de vie et de travail d'un autre temps. Comment pourraient-elles être favorables quand elles sont promotionnées par un ministre de cet acabit.

Issue de la loi « asile et immigration » de Darmanin, les conditions de régularisation dans le cadre des métiers dit en tension, contraignent les travailleurs étrangers, déjà dans une situation vulnérable, à avoir été présents au minimum 3 ans sur le territoire, et d'avoir travaillé 12 mois, consécutifs ou non, durant les 24 derniers mois dans le métier dit en tension. Une aubaine pour le patronat qui pourra surexploiter à outrance, en bafouant les droits sociaux, les travailleurs sans titre de séjour durant toute cette période. Ces travailleurs, condamnés à rester dans des emplois sans droits, ne gagneront, au mieux, qu'un an de régularisation, et après, c'est la reconduction à la frontière.

La Fnsea se sert de cette disposition pour mettre en place un service payant pour les patrons agricoles leur permettant d'exploiter cette main d'œuvre à prix réduit. En agriculture, la traite d'êtres humains reste monnaie courante. En mettant l'ensemble de nos professions sur la liste des métiers en tension, le gouvernement légitimise les agissements du patronat, marchand de sommeil et d'esclaves. Il répond aux desideratas patronaux nauséabonds portés sur des barrages organisés par le patronat agricole aux relents d'extrême-droite ou dans les salons feutrés des ministères. Le gouvernement institutionalise les réseaux mafieux au service du patronat et exacerbe encore la division des exploités.

Notre fédération réaffirme son opposition à l'inscription des métiers de nos secteurs agroalimentaires et notamment de l'agriculture, dans la liste des métiers en tension. Nous refusons d'entériner la dégradation des conditions d'emplois de nos métiers et ainsi entretenir la désespérance qui fait le lit de l'extrême droite.

Montreuil,
Le 28 février 2025

263 Rue de Paris – Case 428 – 93514 MONTREUIL – Tél : 01.55.82.84.45 – Fax : 01.48.51.57.49 – Email : fnaf@fnaf.cgt.fr